

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2018\_165

#### OBJET :

#### COMMISSION N°2 Approbation de la convention territoriale d'exercice concerté

#### Présents à l'ouverture de la séance :

#### De la délibération n°155 à 174

Titulaires présents :31

Suppléants présents : 1

Procurations : 8

Nombre de votants : 40

#### De la délibération n°175 à 237

Titulaires présents :32

Suppléants présents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 42

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à SAMEON sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2018, conformément à la loi

#### Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président (à partir de la délibération n°CC\_2018\_175)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain

DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal

FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Régis BUE, M. Francis

MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Thierry LAZARO, M.

Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc

LEFEBVRE

M. Alain BOS, suppléant de Mme Annick MATTON

#### Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER

Mme Marie CIETERS, procuration à M. Didier WIBAUX,

Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE

Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER (à partir de la délibération n°CC\_2018\_175)

M. Amaury DUFOUR, procuration à M. Alain DUTHOIT

M. Jean-Paul FRANCKE, procuration à M. Pascal FROMONT

#### Absents :

M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Marcel PROCUREUR,

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Arnaud HOTTIN

## COMMISSION N°2

### **Approbation de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) des compétences relatives à la solidarité des territoires » cosignée par la Région Hauts-de-France et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme**

#### **Le Conseil Communautaire,**

Considérant que les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, en concertation avec la Région Hauts-de-France, ont élaboré puis cosigné une Convention Territoriale d'Exercice Concerté autorisant le cumul des subventions de la région et du Département du Nord pour des projets d'investissement relevant des domaines de compétences listés ci-dessous :

- Aménagement
- Bâtiments
- Habitat-Logement
- Attractivité et maintien des services en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville
- Environnement
- Numérique
- Sécurité

Considérant que, par ailleurs, la participation minimale du maître d'ouvrage public est abaissée de 30% à 20%.

Considérant que cette convention garantit la continuité des aides du Département du Nord relatives au développement territorial, à savoir les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Considérant qu'afin de permettre l'application de cette convention sur le territoire, le Département invite la Communauté de communes Pévèle Carembault, à procéder à son approbation avant le 29 septembre 2018.

Ladite convention est jointe au présent dossier de convocation.

Oùï l'exposé de son Président,

#### **DECIDE (par 40 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 40 VOTANTS)**

- D'approuver la Convention Territoriale d'Exercice Concerté et
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

